



*Profiter chacun des différences des autres
Et mettre en commun nos qualités
Paul Valéry*

ASSOCIATION « LES LAURIERS »

Fondée en 1957

PROJET ASSOCIATIF

Actualisé et approuvé par le Conseil d'Administration
Le 20 septembre 2012

PREAMBULE

En 1957, dans un esprit d'accueil et d'épanouissement plus complet de la personne en situation de handicap, Sœur Marie Madeleine, religieuse Franciscaine de la Propagation de la Foi, crée l'association « Les Lauriers ».

Son principal objet : « Création, direction, animation, développement de structures d'accueil pour personnes handicapées mentales... Prendre en charge ces personnes pour, au sein de ces structures, les placer dans les conditions les plus favorables à leur insertion sociale et citoyenne, à l'épanouissement de leur personnalité, à leur droit au bonheur et à une sécurité durable ».

De très nombreux donateurs permettent à l'Association d'acquérir des locaux répondant à cet objet, et notamment la propriété actuelle de Villeneuve d'Ascq.

Depuis lors, avec le soutien du Lions club de Roubaix-Barbieux puis des tutelles administratives, l'Association n'a cessé de se développer et de se qualifier, sans pour autant dévier de son souci originel, celui d'entretenir, pour ses résidents, le « foyer de vie » de Villeneuve d'Ascq, à dimension humaine, respectant leur besoin d'autonomie et d'indépendance, mais aussi d'assistance et de soins par son organisation en « unités de vie » adaptées à leur état physique et mental.

Aujourd'hui, même si le contexte a beaucoup changé, par la dépendance administrative du foyer vis-à-vis du Conseil Départemental et le rapprochement au statut public du personnel, l'esprit fondamental de notre Association doit encore se manifester et s'imposer de manière différenciée à d'autres établissements publics similaires.

Voici donc résumé, dans ce document, le projet associatif voulu par notre Conseil d'Administration.

A) LES BUTS

L'esprit qui animait les créateurs de l'Association reposait sur quelques notions fondamentales :

- Accueil et assistance, dans un profond respect de l'épanouissement et du développement de la personne handicapée
- Confort, sécurité matérielle et sanitaire des résidents
- Au sein d'un établissement adapté, à dimension humaine, « foyer de vie » où règne un véritable esprit de famille, « comme à la maison »
- Avec un souci d'excellence – de faire le mieux possible – de donner le meilleur de soi.

Aujourd'hui, chacun des membres du Conseil d'Administration a compris cet esprit associatif et en a accepté l'héritage pour le vivre, le développer et le transmettre à l'ensemble des acteurs du Foyer des Lauriers, en favorisant :

- Une prise de conscience par chacun d'eux des devoirs et des moyens.
- Leur implication optimale dans le « Foyer familial ».
- Les échanges et le dialogue entre eux.

Toujours, l'ATTENTION portée aux résidents restera le centre de notre mission et le fil rouge de toute notre action.

B) LES MOYENS

Pour atteindre les objectifs de l'Association, trois catégories de moyens doivent être mis en œuvre, touchant les locaux, les personnes et les actions :

1) LES LOCAUX

a. Les bâtiments :

- Ils tendront à la modernité, le plus possible adaptés au handicap, à la mobilité réduite, au vieillissement des résidents.
- Ils seront organisés en appartements ou « Unités de vie », autour d'espaces de vie commune, respectant néanmoins l'intimité de la personne par des chambres si possible individuelles ou à deux places, équipées de leur propre salle de bain.
- Ils seront tenus en conformité avec les règles de sécurité en vigueur et pourront même les anticiper.
- Ils seront toujours maintenus propres et entretenus

b. Les équipements : Ils apporteront, dans la mesure du possible, le meilleur confort aux résidents. Ils comprendront :

- Pour les résidents :
 - Appartements avec chambres individuelles ou à deux places, avec salle de bains, espace de vie commune et kitchenette.
 - Cuisine et lingerie centralisées.
 - Ateliers équipés d'activités et d'éveil.
 - Espaces détente - Fêtes - Spectacles.
 - Lieux de réception des familles.
 - Jardins, terrasses, espaces verts.

- Pour le personnel :
 - Locaux et bureaux administratifs
 - Locaux médicaux et paramédicaux.
 - Locaux d'entretien – techniques.
- c. L'environnement : Il sera propre et entretenu, tant les espaces verts que les voies et parkings.

2) LES PERSONNES

a. Le Conseil d'Administration (C.A.)

- Il s'attachera à insuffler et entretenir l'esprit associatif auprès des différents acteurs du Foyer :
 - Principalement par l'intermédiaire de la Direction, qui s'en fera le relai,
 - Et au travers de commissions d'actions spécifiques, composées de ses membres.
- Au besoin, il initiera des rencontres avec la direction et le personnel, pour échanger les idées, recueillir souhaits et suggestions.
- Il favorisera l'ouverture aux autres associations pour fédérer les compétences et les moyens.

b. Le Personnel

Dans ce domaine si particulier et exigeant du service à la personne en situation de handicap, au sein d'une Association comme Les Lauriers, l'action du personnel doit répondre à plusieurs exigences :

b1. Au niveau de l'équipe de Direction :

- Transmission et entretien de l'esprit Associatif au foyer
- Recrutement, formation et accompagnement du personnel dans cet esprit
- Evaluations internes, remises en question régulière, dans le but constant d'optimiser son action.

b2. Au niveau des autres personnels :

- Compétence et rigueur professionnelles sans faille, chacun dans son domaine d'action.
- Attention au résident, portée à son vrai bonheur.
- Esprit d'initiative.
- Recherche du « mieux possible », Charte de qualité.
- Rôle de « transmetteurs de valeur » et d'exemple des plus anciens vers les nouveaux.

c. Les Bénévoles

Des bénévoles extérieurs à l'établissement pourront apporter leur concours au personnel pour accompagner les résidents dans certaines de leurs activités intérieures ou extérieures à l'établissement.

3) LES ACTIONS

a. Activités internes ou externes des résidents

- Ateliers
- Sorties
- Spectacles
- Fêtes
- Sport
- Jardinage

b. Soins aux résidents

- Des soins médicaux et paramédicaux seront assurés, dans les limites des équipements et des compétences, et compatibles avec le maintien sans risque des résidents au Foyer
- Des soins de beauté ou de confort pourront également être dispensés en fonction des circonstances.

c. Relations avec les parents et les familles :

Le Conseil d'Administration, la direction et l'ensemble du personnel veilleront à entretenir avec les parents et les familles des relations de confiance, de proximité et de compréhension mutuelle.

Le cas échéant, ils s'attacheront à expliquer, motiver, et faire accepter toute décision utile au bien-être du résident, dans le strict respect du règlement de fonctionnement du Foyer.

d. Conseil de vie sociale

Composé de représentants des résidents, des familles, de la direction et du personnel et du Conseil d'Administration, il se réunira au moins trois fois par an pour donner son avis et faire des propositions sur toute question concernant le fonctionnement du foyer.

e. Communication externe

- Site internet
- Journal interne
- Médias